

Les Verts Commission Mer et Littoral

Brest, le 06/05/2001

Compte-rendu de la commission mer-littoral à Brest

Présents : Jean-Paul Declercq, Claude Beaujard, Christine Sandel, Catherine Boudigou, Emmanuel Bigot-Gavoin, Michèle Pendelièvre, Françoise-Edmonde Morin, Christian Bucher, Edwige Fadeieff.

Ordre du jour :

- Bilan de la journée du 5 mai
 - Pêche : taille des poissons
 - pavillon kerguelen
 - journées d'été
 - calendrier des prochaines réunions
-

Bilan de la réunion du 5 mai : " le facteur humain, élément essentiel de la sécurité en mer "

Est-ce que l'on a bien fait de faire une réunion en Bretagne ? Peu de Bretons se sont déplacés. Nous leur enverrons le compte-rendu afin que leurs idées et leurs remarques soient prises en considération. Il faut compléter notre fichier nominativement, avec tous les référents du milieu marin.

Diffusion des positions de la commission mer-littoral :

Envoyer nos écrits sur les sujets importants au CE, aux porte-parole, faire des motions à passer au CNIR, mais aussi informer les députés français et européens afin qu'ils sortent des propositions cohérentes. Tous les verts doivent avancer les mêmes arguments.

Taille commerciale des poissons :

Pour le bar, constatation de la commercialisation à la taille adulte du mâle (36 cm), et non de la femelle (42 cm). On ne peut pas brutalement interdire, on peut proposer une augmentation progressive de la taille de pêche, gérer la ressource à partir d'une analyse locale de la production, l'argument européen est qu'il y a trop de bateaux pour la ressource. (annexer le papier de Michèle sur la taille des poissons). Si l'on n'agit pas sur la préservation de la ressource, on favorise le développement du poisson d'élevage. Afficher la taille légale de commercialisation dans les lieux de vente. Demander aux députés européens de faire évoluer la législation sur la taille des poissons. Créer des zones de cantonnement pour préserver la pêche. Accentuer les contrôles des affaires maritimes tout au long de l'année et surtout les contrôles permanents dans les criées. Les pêcheurs eux-mêmes ont conscience que la capture est trop importante.

Encadrer la pêche industrielle et la qualité de l'eau. S'occuper de la récupération des eaux fluviales afin que celles-ci ne soient pas rejetées en l'état dans la mer.

Toutes ces idées seront développées, dans un premier temps, aux journées d'été, avec tableaux explicatifs.

Les journées d'été des Verts :

- **Campagne pendant les journées d'été, sur la taille de commercialisation des poissons**, à reprendre à la rentrée de septembre (comme l'an dernier sur l'étiquetage « poisson sauvage » « poisson d'élevage »).
- à partir de l'enquête « Pays d'Auge et estuaire de la Seine, ressources humaines et micro initiatives locales : application européenne et franco française de la PCP 2002 sur la petite pêche côtière et ses conséquences »

Un atelier de réflexion sur les pêches maritimes devrait être associé au forum consacré à la situation des agriculteurs en France. La PAC, Politique Agricole Commune et la PCP, Politique Commune des Pêches, présentent de grandes similitudes malgré la différence d'échelle: population agricole env. 800 000, effectifs marins pêcheurs env. 26 000. L'application des politiques européennes dans une CE dominée par un Parlement conservateur conduit à la disparition d'un tissu humain et technique utile à l'irrigation des territoires les moins bien dotés. Comme les petites parcelles agricoles, les bateaux les plus petits (9/12 mètres) disparaissent tandis que des armateurs capitalisent les facilités bancaires, les infrastructures de commercialisation, de maintenance et l'exploitation des unités de pêche, avant de capitaliser la capacité à en construire des neufs. Au plan européen, cette concentration pourrait conduire à la privatisation de la ressource via les QIT (quotas individuels transmissibles).

Sous couvert de protéger la ressource, quatre plans successifs de réduction de la flottille de pêche (les POP, plans d'orientation pluri-annuels), ont décimé l'artisanat pour dégager une capacité de construction (les kilowatts) visant à construire des bateaux toujours plus grands, pêchant toujours davantage, employant toujours moins de marins et à même de commercialiser en très grandes quantités des poissons sur des marchés de gros situés dans des ports de moins en moins nombreux. Cette redistribution économique classique n'est assortie d'aucun volet social, ce qui détruit l'identité des populations maritimes.

En clair, la PCP organise la concentration financière et géographique des moyens de production et conduit à salarier l'ensemble du secteur sans garantir en contrepartie ni une gestion efficace de la ressource, ni le maintien d'une économie littorale disséminée tout au long des côtes de façon à exercer un contrepoids à la mono activité du tourisme, lequel ne présente aucune garantie en matière de mieux disant social, de qualification professionnelle et de pérennité de l'emploi.

L'exposé proposé concerne une action ayant fait l'objet de financements par la CE (par un Pic Adapt Feder mesure 7), le FNADT (fonds national d'aménagement du territoire et la direction régionale Basse Normandie du Droit des femmes). Cette action, portée par l'association de femmes de marins pêcheurs « Femmes du Littoral Basse Normandie » de novembre 1998 à décembre 2000 se proposait, après enquête, analyse et diagnostic, de faire apparaître un état des lieux des 120 entreprises de pêche situées de Honfleur à Courseulles à l'est du Calvados. Il s'agissait de comprendre comment les pêcheurs rescapés des POP avaient fait pour survivre et quelle stratégie se dégageait des tactiques développées individuellement pour s'adapter à la mutation du secteur des pêches. Il fallait aussi comprendre pourquoi l'estuaire de la Seine a vu disparaître entre le tiers et la moitié de sa flottille selon les ports, tandis qu'à l'ouest de la Basse Normandie on observe la massification des moyens de production. Les résultats de l'enquête conduisent à s'interroger sur les contradictions des intentions énoncées tant par l'Europe que par l'Etat français sur la nécessité de conserver une petite pêche côtière et de sauvegarder la ressource halieutique et les pratiques observables sur le terrain.

- **Un atelier sur " les marchands d'hommes dans le transport maritime, la complaisance et le trafic de main-d'œuvre " :** (inviter James Smith responsable d'ITF). Cet atelier est à lier avec la commission immigration car cela s'applique également à d'autres secteurs économiques qui pratiquent ce trafic mondial de main-d'œuvre. Accrocher l'attention des verts pour les amener vers cet atelier

du genre : « regardez dans votre ville, à coté de chez vous si vous n'avez pas une entreprise qui n'emploie pas ce type de travailleurs ».

Calendrier des prochaines réunions de la commission :

- Une réunion pendant les journées d'été sera fixée sur place
- Une réunion à Marseille le 27 octobre (aspect littoral et aspect maritime) sur le thème : la méditerranée n'a pas de limites d'eaux territoriales ; toute la législation sur la loi littoral et son application sur la méditerranée. Pollution des eaux. pavillon Kerguelen et défense des marins.
Invités pour le littoral : Yves Piétrasanta
Transport maritime : Yves Reynaud